



FOS-Agri

NOTICE D'INFORMATION

ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE
AU REGIME AMO-CNOPS

Au profit des adhérents de la Fondation pour la Promotion des
Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche Maritime
-Département de l'Agriculture-

SNTL
التأمينات
ASSURANCES



SAHAM
Assurance

member of  Sanlam group



ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE

I. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

ARTICLE	CONTENU
OBJET DE LA GARANTIE	<p>Le remboursement, ou la prise en charge de 100% du ticket modérateur, soit la différence, au taux et au plafond contractuels entre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les frais de soins de santé engagés par L'Adhèrent-assuré <p>et</p> <ul style="list-style-type: none">• Le règlement effectué (et/ou) à effectuer par le régime de base de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), géré par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS).
BENEFICIAIRES	<p>L'Adhèrent assuré : actif(e) et retraité(e) ; Le (s) conjoint (s) de l'Adhèrent-Assuré ; Les enfants de l'Adhèrent-Assuré tant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de 21 ans ou de 26 ans s'ils poursuivent leurs études ; Les enfants handicapés de l'Adhèrent-Assuré sans limite d'âge.</p>
TAUX DE REMBOURSEMENT	100 % du ticket modérateur
PLAFOND GÉNÉRAL DE REMBOURSEMENT	1 000 000 Dirhams (Un million de Dirhams) par personne et par an, sauf les cas de greffes d'organes qui demeurent plafonnés à 250.000 Dirhams (Deux Cent Cinquante Mille Dirhams).
DELAIS DE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS	<p>Le règlement des prestations est effectué par l'Assureur à l'Adhèrent-Assuré, par virement bancaire; et ce dans un délai maximum de Vingt (20) jours, qui commence à courir à compter du lendemain de la date de réception du dossier complet admis au remboursement.</p>



II. PRESTATIONS GARANTIES

AFFECTIONS ET ACTES MÉDICAUX ASSURÉS	PRESTATIONS GARANTIES
<p>1 - Soins ambulatoires afférents aux Affections de Longue Durée (ALD) et Affections lourdes Coûteuses (ALC):</p> <p>Sont couverts, les frais de santé engagés, liés à une Affection Longue Durée (ALD) ou une Affection Lourde et Coûteuse (ALC), tels que définis par le régime AMO-CNOPS et faisant l'objet d'une intervention de la couverture AMO-CNOPS (accident ou maladie)</p>	<p>100 % du Ticket modérateur pour :</p> <p>Consultations et visites de médecins</p> <p>L'Adhérent-Assuré a droit au remboursement des frais de consultations et de visites de médecins effectuées le jour et la nuit y compris les jours fériés.</p> <p>Actes médicaux et actes fournis par les auxiliaires médicaux</p> <p>Les actes médicaux courants et ceux fournis par les auxiliaires médicaux donnent droit à remboursement.</p> <p>Analyses et imagerie médicale</p> <p>Les analyses prescrites par ordonnance médicale et les examens d'imagerie donnent droit au remboursement complémentaire.</p> <p>Frais pharmaceutiques</p> <p>Le droit au remboursement complémentaire est acquis pour les médicaments prescrits par ordonnance médicale et pris en charge par le régime de base de l'AMO géré par la CNOPS, que le remboursement de la CNOPS soit sur la base du générique ou du princeps.</p>
<p>2 - Cas des Hospitalisations chirurgicales (et/ou) médicales</p>	<p>100 % du Ticket modérateur pour :</p> <p>1. Hospitalisation médicale ou chirurgicale au Maroc</p> <p>Sur présentation de la facture et pièces justificatives correspondantes, remboursement au taux contractuel de la différence entre les frais engagés à concurrence du barème de la convention organisant les rapports entre la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance et L'Association Nationale des Cliniques Privées, et le règlement effectué ou à effectuer par le régime de base de l'AMO géré par la CNOPS.</p> <p>2. Hospitalisation médicale ou chirurgicale à l'étranger</p> <p>Sur présentation de la facture et pièces justificatives correspondantes, remboursement au taux contractuel de la différence entre les frais engagés et le règlement effectué ou à effectuer par le régime de base de l'AMO géré par la CNOPS.</p>
<p>3 - Cas particuliers</p>	
<p>Optique</p>	<ul style="list-style-type: none">• Plafond de 600 Dirhams en ce qui concerne les verres progressifs plus monture de lunettes ou lentilles ;• Plafond de 400 Dirhams en ce qui concerne les verres non progressifs plus monture de lunettes ou lentilles. <p>et ce par personne et par période de 24 mois pour les adultes et 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans.</p>

Orthodontie (ODF)	• ODF pour les enfants âgés de moins de 16 ans est limité à un plafond de 2 000 Dirhams par semestre, par enfant et dans la limite de 6 semestres.
SCANER	• Plafond de 750 Dirhams par personne, par maladie et par an.
Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)	• Plafond de 1 500 Dirhams par personne, par maladie et par an.
Rééducation	• Plafond de 2 000 Dirhams par personne, par maladie et par an.
Implants cochléaires	• Plafond de 70 000 Dirhams par personne et par an.
Prothèses auditives	• Plafond de 5 000 Dirhams par personne, par unité et par an.
Colonoscopie	• Plafond de 500 Dirhams par personne et par an.
Frottis	• Plafond de 400 Dirhams par personne et par an
Mammographie	• Plafond de 500 Dirhams par personne et par an
Echographie mammaire	• Plafond de 500 Dirhams par personne et par an
Frais de mise en couveuse	• La limite par jour et fixée à un plafond de 700 Dirhams
Analyses médicales	• Les analyses prescrites par ordonnance médicale donnent droit au remboursement complémentaire sans plafond.
Appareils orthopédiques et de prothèses	• Plafond 3000 dirhams par personne et par an

III. CHANGEMENT DE LA SITUATION FAMILIALE, DE COMPTE BANCAIRE ET D'ADRESSE

Suite à un mariage, naissance, changement d'adresse ou changement du N° du compte bancaire, l'adhérent-assuré est tenu de remplir un bulletin d'adhésion modificatif afin de le remplir et de l'accompagner des pièces justificatives correspondantes selon la liste suivante :

- Mariage : Copie de l'acte de mariage et de la CIN du conjoint ;
- Naissance : Extrait d'acte de naissance (Si le (la) conjoint (e) n'est pas déclaré (e) précédemment, fournir une copie de l'acte de mariage et copie de la CIN du conjoint (e) ;
- Changement du N° du compte bancaire : Spécimen de chèque ou attestation d'identité bancaire (RIB) ;
- Changement d'adresse : L'adresse complète doit être saisie sur la fiche de renseignements en lettres capitales ;
- Pour les enfants âgés de plus de 21 ans (si l'enfant n'est pas déclaré précédemment) : Un certificat de scolarité ;
- Pour les enfants handicapés (si l'enfant n'est pas déclaré précédemment) : Un certificat médical du médecin traitant.

IV. DELAI DE DEPOT POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Pour se faire rembourser, l'adhérent a le choix entre les circuits suivants :

- Au moment du dépôt du dossier original auprès de la CNOPS ou de la mutuelle, l'adhérent remet aussi une copie intégrale à l'agent réceptionneur qui met le cachet CNOPS ou celui de la mutuelle sur la copie.

L'adhérent remet cette copie validée à l'agent gestionnaire SAHAM ASSURANCE ;

- Se présenter auprès de l'agent gestionnaire SAHAM ASSURANCE muni de l'original et une copie du dossier pour validation sur place chez ce dernier.

Les déclarations de maladie ou d'accidents doivent parvenir chez SAHAM ASSURANCE à travers ses Agents gestionnaires AMC dans un délai maximal de 90 jours qui suivent la date de survenance du sinistre.



V. PIÈCES A FOURNIR :

L'agent vérifie les dossiers et retourne ceux qui ne contiennent pas les pièces suivantes :

Nature des soins	Pièces à fournir
Optique	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la feuille individuelle de soins dûment remplie et cachetée par l'ophtalmologue;• La copie de la facture acquittée de l'opticien.
ODF	<ul style="list-style-type: none">• Pour le 1^{er} semestre : Copie du bilan ODF ou des analyses céphalométriques ainsi que de la copie de la facture d'exécution
Prothèses auditives	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale;• La copie de la facture dûment acquittée.• l'examen d'impédancétrie (Examen de l'oreille)
Hospitalisation (hors demande de prise en charge)	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la prise en charge de la mutuelle de base s'il y a lieu;• La copie de la facture de la clinique dûment acquittée;• La copie du compte rendu opératoire et de toute autre pièce justificative de l'hospitalisation
Rééducation	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale;• La copie de la facture d'exécution.
Scanner-IRM-Colonoscopie-Frottis-Mammographie-Echographie mammaire	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale;• La copie du compte rendu de l'examen effectué• La copie de la facture d'exécution.
Soins ambulatoires liés aux ALD et ALC	<ul style="list-style-type: none">• La feuille individuelle de soins dûment remplie par le médecin traitant, le pharmacien, le radiologue ou le laboratoire d'analyse s'il y a lieu,• Les copies des résultats des analyses, des comptes rendus des radios ou actes pratiqués• Les copies des factures des actes pratiqués• L'attestation d'exonération du ticket modérateur AMO
Implants cochléaires	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale;• La copie de l'accord de la CNOPS• La copie de la facture d'achat acquittée• La copie du compte rendu opératoire
Analyses médicales	<ul style="list-style-type: none">• La feuille individuelle de soins dûment remplie par le médecin traitant et le laboratoire d'analyse,• Les copies des résultats des analyses• La copie de la facture d'exécution
Frais de transport du malade au Maroc	<ul style="list-style-type: none">• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale justifiant le transport• La copie de la facture d'exécution

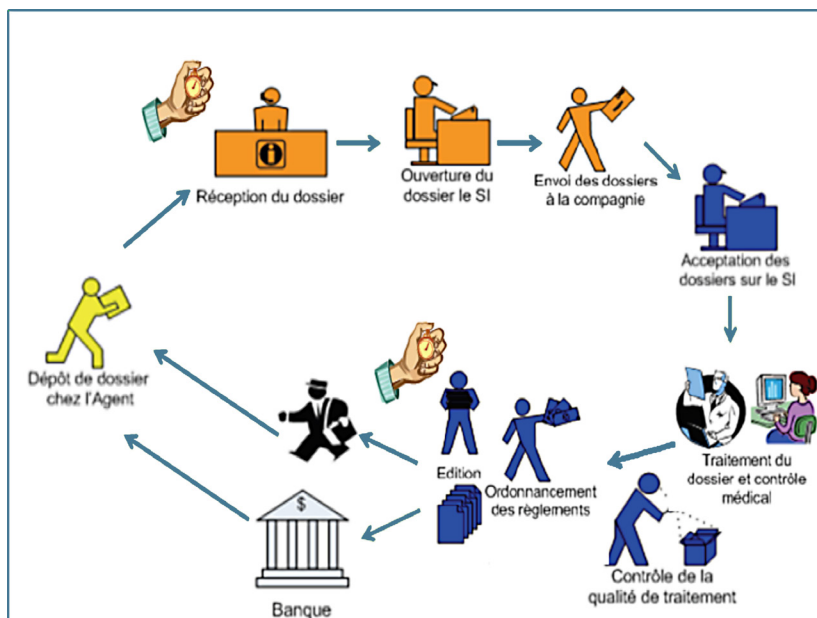
VI. PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS RETOURS (OBJET DE COMPLEMENT D'INFORMATION)

L'adhérent assuré dépose auprès de l'agent gestionnaire les pièces demandées.

L'agent gestionnaire vérifie que les pièces remises correspondent à celles objet du retour et procède à leur transmission à SAHAM ASSURANCE.

SAHAM ASSURANCE traite les retours. Les dossiers liquidés peuvent donner lieu soit à un règlement par virement bancaire ou mandat directement aux adhérents-assurés, soit à un rejet adressé aux adhérents-assurés par lettre motivée.

Procédure schématique de dépôt des dossiers maladie





VI. PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS EN LIGNE

SAHAM Assurance offre la possibilité de déposer les dossiers maladie complémentaires directement à travers le site web AMC en suivant les étapes ci-après :

Accès à l'onglet « Déclarer un dossier »

Une fois connecté au site web, cliquez sur l'onglet « Déclarer un dossier » au niveau du menu qui s'affiche à gauche de l'écran comme il figure sur l'image ci-après. Vous pouvez aussi cliquer sur l'onglet « Accueil » pour accéder directement.

The screenshot shows the 'Espace Assurance Maladie Complémentaire' interface. On the left, a navigation menu includes 'Accueil', 'Mes Dossiers', 'Mes déclarations En ligne', and 'Déclarer un dossier' (circled in green). The main area displays a table titled 'Liste des dossiers' with the following data:

N° Déclaration	Date survenance	Catégorie	Statut	Montant réglé
[redacted]	[redacted]	Assuré Principal	REGLE	239,60
[redacted]	[redacted]	Assuré Principal	REGLE	296,60
[redacted]	[redacted]	Assuré Principal	REGLE	341,20
[redacted]	[redacted]	Conjoint	REGLE	400,00
[redacted]	[redacted]	Conjoint	REGLE	400,00
[redacted]	[redacted]	Conjoint	REGLE	30,00
[redacted]	[redacted]	Assuré Principal	COMPLEMENT INFO	00
[redacted]	[redacted]	Conjoint	REGLE	105,00

The screenshot shows the main menu of the 'Espace Assurance Maladie Complémentaire'. The menu items are: 'Mes Dossiers', 'Déclarer un dossier' (circled in green), 'Téléchargement', 'Points de dépôt', 'Données pratiques', 'Mon Adhésion', 'Aide & FAQ', and 'Déconnexion'. The bottom of the page features a banner with a smiling woman and a man in a white coat.

Etape 1 : Attache des documents d'authentification :

Dès que vous cliquez sur l'onglet « Déclarer un dossier », et lors de la transmission de votre premier dossier, le système affiche un écran pour attacher vos documents d'authentification. Ces documents sont :

- Votre carte d'identité nationale
- Votre carte d'adhésion si elle est demandée

Ces deux documents sont obligatoires pour continuer la procédure ainsi que pour garantir le traitement de votre demande. Il est important de joindre les bons documents pour éviter le risque de rejet de la demande.

Pour cela, cliquez sur la flèche qui apparaît devant le premier document obligatoire à savoir la copie de votre CIN et attachez la pièce. Refaite la même action pour attacher la deuxième pièce .

Une fois les deux pièces attachées, cliquez sur le bouton « Suivant » pour passer à la deuxième étape.



Etape 2 : Choix de la prestation du dossier (Type dossier)

Afin de garantir le bon traitement de vos dossiers il faut choisir la bonne prestation. Le mauvais choix d'une prestation peut entraîner le rejet de la demande de dépôt.

La première étape consiste dans le choix de la prestation de votre dossier maladie. Toutes les prestations garanties par votre contrat sont prises en charge et figurent sur la liste déroulante qui s'affiche sur l'écran avec une image représentant la prestation.

- Choisissez la prestation de votre dossier en cliquant dessus. Dans notre exemple la prestation choisie est « Optique »
- Une fois la prestation choisie, cliquez sur suivant pour accéder à la troisième étape.

The screenshot shows the 'Déclarer un dossier' (Declare a file) interface. On the left is a navigation menu with 'Accueil', 'Mes Dossiers', and 'Mon Adhésion'. The main area is titled 'Déclarer un dossier' and has a progress bar with 6 steps. Step 2, 'Type dossier', is active. The title is 'Choisissez la nature du dossier'. There are two columns of options, each with a radio button and an icon. The 'Optique' option (glasses icon) is selected. Other options include 'Accouchement normal', 'Accouchement par césarienne', 'ODP', 'Scanner', 'IRM', 'Prothèse auditive', 'Coloscopie', and 'Frotis'. The bottom left corner shows '© 2020 SAHAM AMC'.

Etape 3 : Choix de la personne traitée

L'écran affiche les personnes de votre famille à charge.

- Choisissez la personne de votre famille à charge concernée par le dossier en cochant le bouton.
- Cliquez sur « Suivant » pour passer à la quatrième étape.

The screenshot shows the 'Déclarer un dossier' interface at step 3, 'Personne traitée'. The title is 'Choisissez la personne concernée par le dossier'. There are two options: 'FANIDA' (with a selected radio button and a 'Cochez' button) and 'MOHAMED' (with an unselected radio button and a 'Laissez tel même' button). The bottom right corner has 'Précédent' and 'Suivant' buttons. The bottom left corner shows '© 2020 SAHAM AMC'.

Etape 4 : Attache des pièces du dossier

Les pièces justificatives à attacher s'affichent à cette étape après avoir choisi la personne traitée. Dans notre exemple les pièces à attacher sont bien affichées sur l'image ci-dessous.

- Vérifier que vous disposez de ces pièces et commencez à les attacher en cliquant sur « Attacher des fichiers ».

The screenshot shows the SAHAM Assurance web interface. The left sidebar contains navigation options: Accueil, Mes Dossiers (with sub-options: Mes dossiers, Mes déclarations en ligne, Déclarer un dossier), and Mon Adhésion. The main content area is titled 'Fichiers Déclaration' and features a button 'Attacher des Fichiers' circled in green. Below this, a table lists files to be attached:

Nom Fichier	Actions
Feuille de soins optique.pdf	[Icon]
Facture opticien.pdf	[Icon]
Prescription médicale.pdf	[Icon]

Below the table, the 'Données complémentaires' section includes:

- Date de consultation de médecin: 09/12/2020
- Frais engagés (MAD): 1568,54
- Numéro de Téléphone: [Redacted]
- Adresse e-mail: [Redacted]

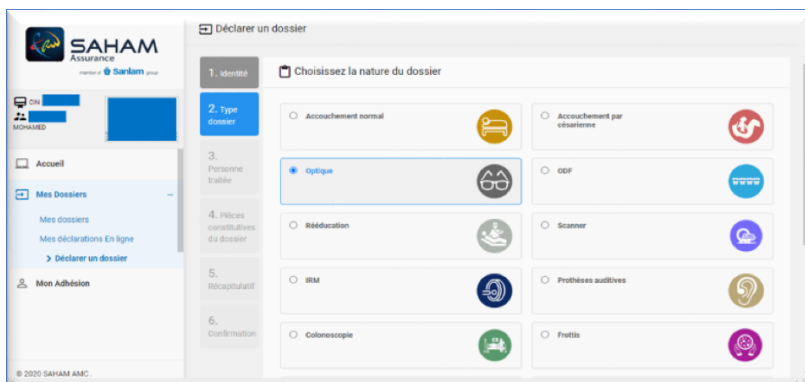
- Attachez la première pièce, elle s'affiche alors sur l'écran.
- Répétez la même action pour toutes les pièces que vous souhaitez attacher sans pour autant pouvoir dépasser 10 fichiers.
- Vous pouvez aussi joindre un seul fichier s'il contient toutes les pièces justificatives de votre dossier.

A noter que les fichiers ou les images doivent être de bonne qualité et lisibles pour éviter le rejet de votre demande. Vous pouvez attacher les fichiers de type image et PDF.

L'illustration ci-après montre les pièces une fois attachées.

Une fois toutes les pièces attachées cliquez sur le calendrier à gauche de « Date de consultation » pour saisir la date de consultation figurant sur le dossier maladie que vous souhaitez déclarer.

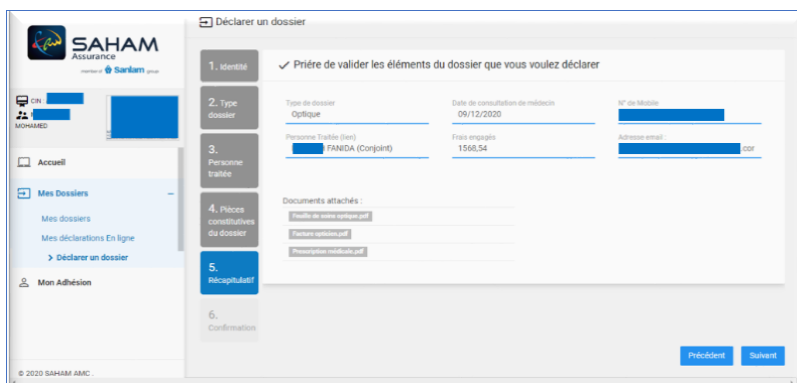
- La date de consultation est la date mentionnée par votre médecin traitant sur le dossier ainsi que sur la prescription médicale.
 - En cas d'hospitalisation, la date de consultation est la date d'entrée à la clinique ou à l'hôpital et figure sur la facture d'hospitalisation avec la mention « Date d'entrée » ou « Date début hospitalisation »
 - Dans le cas des dossiers ODF, la date de consultation est la date d'exécution du semestre figurant sur la facture de l'orthodontiste.
- Saisissez par la suite le montant des frais engagés du dossier



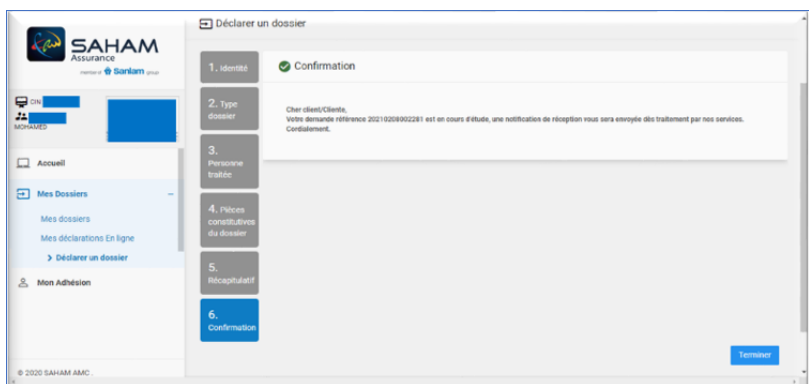
- Cliquez sur le bouton « Suivant » pour passer à la cinquième étape.

Etape 5 : Validation du récapitulatif du dossier créé

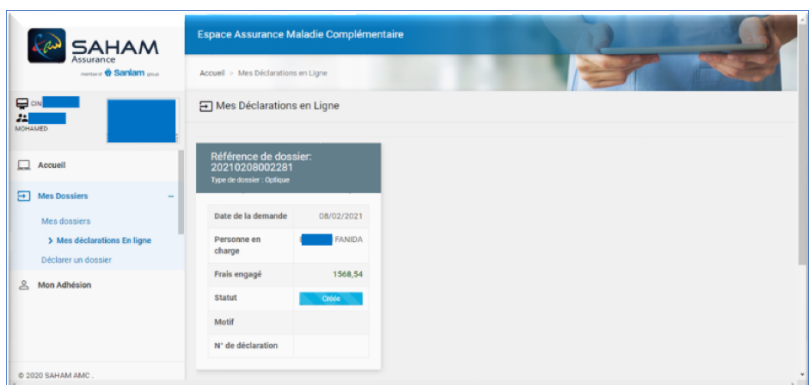
Sur cette dernière étape, vous êtes invité à relire les informations que vous avez saisies et à valider les éléments du dossier en cliquant sur « Suivant » comme il figure sur l'image ci-après.



Un message relatif à la création de votre demande s'affiche sur votre écran.



En cliquant sur « Terminer » vous serez dirigé vers l'écran de suivi des déclarations en ligne « Mes déclarations en ligne ». Une notification par mail vous est aussi transmise sur l'adresse communiquée vous informant de la création de votre demande.

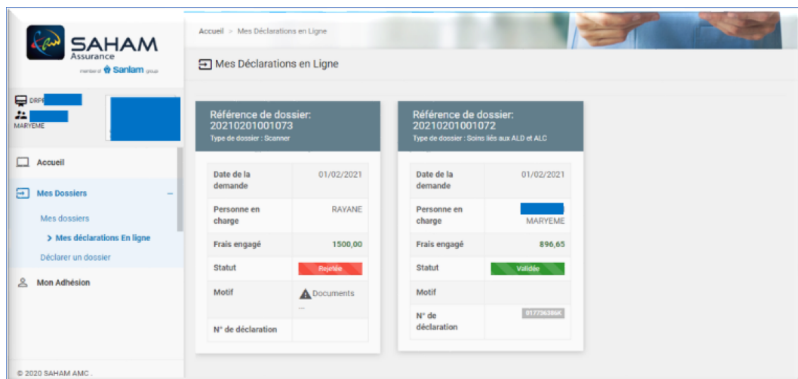


Suivi des dossiers déclarés en ligne :

Pour suivre l'état d'avancement de vos demandes en ligne, il suffit de consulter l'onglet « Mes déclarations en ligne ». Toutes vos demandes déclarées en ligne s'affichent sur cet onglet avec pour chaque demande :

- La date de sa création sur le site web
- Le type de dossier déclaré
- Les frais engagés du dossier
- Le statut de la demande
- Le motif de rejet (pour les demandes rejetées)
- L'ID demande c'est-à-dire la référence de la demande
- Le numéro de déclaration pour les demandes validées. Ce numéro correspond au numéro de l'accusé de réception affecté au dossier.

Au fur et à mesure du traitement de votre demande par SAHAM Assurance, son statut change sur votre écran.



Une demande peut être soit « Créée », soit « Validée », soit « Rejetée ».

Des notifications par mail vous seront transmises à chaque changement de statut de votre demande.

Demande créée : Pour toute demande de déclaration que vous venez de créer sur le site web AMC

Demande validée : Une demande est validée quand elle est acceptée par SAHAM Assurance comme un dossier déposé. Dans ce cas, vous recevrez par mail, un récapitulatif de votre demande avec le numéro de l'accusé de réception qui lui a été affecté. Dès lors qu'une déclaration maladie en ligne est validée, le dossier est ouvert et vous pouvez suivre le traitement son sur l'onglet « consulter mes dossiers » comme un dossier déposé normalement.

Demande rejetée : Ce statut concerne toutes les demandes non validées par SAHAM Assurance pour un motif précis qui vous sera communiqué par mail avec le récapitulatif de votre demande. A ce stade aucun dossier n'est ouvert.

VIII. PROCEDURE DE TRAITEMENT DES PRISES EN CHARGE

Les adhérents-assurés ont la possibilité de demander des accords de prise en charge complémentaires à ceux délivrés par le régime de base :

- L'adhérent-assuré ou toute personne désignée par lui dépose sa demande de prise en charge complémentaire auprès de l'agent gestionnaire accompagnée des pièces suivantes :
 - Une copie du devis de l'établissement hospitalier ;
 - Une copie de la prise en charge délivrée par le régime de base ;
 - Une copie de l'ordonnance médicale ou, éventuellement, du pli confidentiel du médecin traitant, précisant la nature de la maladie ainsi que de l'acte envisagé pendant l'hospitalisation,
- L'adhérent assuré doit recevoir un accusé de réception attestant du dépôt de sa demande de prise en charge chez l'agent gestionnaire SAHAM Assurance.
- L'agent gestionnaire vérifie que la demande comprend les pièces nécessaires pour accorder la prise en charge.
- L'assureur peut soumettre, à ses frais, l'adhérent-assuré ou toute personne à charge à une contre-visite de contrôle (ou expertise médicale) par un médecin de son choix.
- L'assureur donne une réponse à la demande de prise en charge dans un délai maximum de **48 heures ouvrables** suivant sa date de dépôt. Trois cas de figure se présentent :
 - Contre-visite : Dans le cas où la demande de prise en charge nécessite une contre-visite médicale. L'assureur et selon les résultats du rapport de la contre-visite à laquelle a été soumis le concerné, procédera soit à l'émission d'un accord de prise en charge soit à un rejet.
 - Accord de prise en charge : Dans le cas où l'Assureur ne procède pas à une contre-visite, il délivre l'accord de prise en charge à l'assuré dans un délai de **48 heures ouvrables** qu'il transmet à l'agent gestionnaire SAHAM ASSURANCE ;
 - Rejet : La demande de prise en charge peut faire l'objet d'un rejet. Dans ce cas, l'assureur émet la lettre de rejet mentionnant le motif dans un délai de 48 heures ouvrables et l'envoie à l'assuré via l'agent gestionnaire SAHAM ASSURANCE ;

VIII. PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

L'adhérent-assuré consulte le site web SAHAM ASSURANCE ou dépose sa réclamation auprès de l'agent gestionnaire SAHAM ASSURANCE.

L'agent SAHAM ASSURANCE collecte les réclamations reçues et les traite par consultation du système de l'Assureur.

Pour les réclamations qui ne peuvent être traitées par simple consultation, il les transmet chaque semaine à l'Assureur contre accusé de réception.

Il s'assure que toutes les informations nécessaires pour le traitement de la réclamation sont renseignées à savoir :

- Numéro de police ;
- Nom de l'assuré ;
- Personne traitée ;
- Numéro de déclaration ;
- Frais engagés,

Par simple appel téléphonique, l'adhérent assuré ou l'agent gestionnaire AMC peut connaître la suite réservée à chaque dossier.

L'adhérent assuré peut aussi déposer sa réclamation directement au siège de l'Assureur.



IX. MOYENS MIS A LA DISPOSITION DES ADHERENTS POUR LE SUIVI DES PRESTATIONS

LE SITE WEB DE L'ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE AU REGIME DE BASE AMO-CNOPS :

www.sahamassurance.ma

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service rendu à ses adhérents-assurés, SAHAM ASSURANCE a mis en place un portail sur Internet permettant aux adhérents assurés d'accéder au site internet à partir de leur numéro de SOM pour :

- Consulter les prestations garanties ;
- Vérifier leur adhésion :
 - vérifier si l'ensemble des personnes à charge figurent comme assurés sur le système d'information de SAHAM ASSURANCE ;
 - vérifier l'exactitude des données de règlement figurant sur le système d'information de SAHAM ASSURANCE (adresse, N° de compte bancaire).
- Suivre de manière autonome l'état d'avancement de leurs dossiers maladie déposés auprès des agents gestionnaires SAHAM ASSURANCE presque en temps réel (rafraîchissement de la base de données toutes les 24 heures), ils peuvent visualiser le contenu des correspondances en cas de complément d'information ou de rejet et connaître en cas de règlement le montant remboursé.
- Accéder à la liste des points de dépôt et de gestion des dossiers maladie et des demandes de prise en charge complémentaire plus pour choisir l'agent gestionnaire SAHAM ASSURANCE le plus proche au lieu de domicile ou au lieu de travail.

• Annexes :

• Liste des agents gestionnaires SAHAM ASSURANCE

Agent	Code	Adresse	Téléphone	Ville
Assurances Suprassar	50217	Immeuble 255, Apt. 4, Avenue Hassan II	05 28 84 86 56 05 28 84 28 69	Agadir
Assurances Zouri	50218	46, Avenue Prince My Abdellah	05 28 84 15 40	Agadir
Assurances Aniss	50312	84, Boulevard 2 Mars	05 28 21 57 57	Agadir
Assurances Amrir	50213	N231* Bd Akhanouche Haj Ahmed (Ex. Rue de Marrakech)	05 28 82 69 96 05 28 82 69 97	Agadir
Assurances Grand Agadir	50404	N° 9 Résidence Al Majd (Rez de Chaussée), Bd Kadi Ayyad, Amssernat 80.020, Amssernat	05 28 23 63 00	Agadir
Assurances et Conseils Ahfir	60467	9 Boulevard Oujda	05 36 62 93 88	Ahfir
Assurance Belhoucine	20632	111, Hay Nasr, Secteur 9	05 37 74 65 72	Ain Aouda
Assurances Méziani	60610	14, Hay Bassatine, Boulevard Mohamed V	05 35 44 13 70	Ain Taoujdate
Assurances Chfira	50588	Avenue Hassan II, Opération NEJMA, Immeuble A, Magasin N01*, Ait Ourir Centre 42050	05 24 48 01 88	Ait Ourir
Assurances Mebrouk	60593	RC N14* Boulevard Mohamed V, Hay Laymoun	05 36 63 50 51	Aklim
Assurances Elhamss	60518	Boulevard Mohamed V, Immeuble Al Wafa II,	05 35 27 71 33	Aknoul
Assurances Saïdi	60226	4 bis, Boulevard Mohamed V	05 39 84 02 86	Al Hoceïma
Assurances Mazagan	40336	290 bis, Boulevard Mohamed V, apt. 1 - 1er étage	05 23 35 71 16	Azemour
Assurances Azilal	40631	Avebue Mohamed V - Quartier Al Fath	06 00 30 79 69	Azilal
Agence AV Azrou	68085	209 avenue Hassan II, AZROU, Province Ifrane	05 35 56 31 32	Azrou
Assurances Ejjouti	40338	1, Rue El Hansali, Boulevard Administratif	05 23 40 74 74	Ben Hmed
Assurances Ben Guerir	40220	Avenue Mohamed V, Immeuble 1 - 5er étage	05 24 31 85 23 05 24 31 85 04	Benguerir
Assurances Maouini	40219	46, Boulevard Mohamed V	05 23 42 34 12 05 23 42 15 15	Beni Mellal
Assurances La Ville Verte	20460	34, Rue Tarek Ibnou Ziad	05 23 29 18 12	Benslimane
Assurances Kaddar	60466	Rue Moulay Youssef - Hay Hassani	05 36 61 00 60	Berkane
Assurances et Conseils Lachheb	40337	46, Boulevard Mohamed V	05 22 32 83 83	Berrechid
Société Chtouka Assurance sarl	50623	Boulevard MOHAMED V, Rue de La Poste , BIOUGRA - CHTOUKA AIT BAHBA	05 28 81 01 81	Blougra
Assurances El Issi	12100	Lotissement Mabrouk, N58° - Boulevard Laayoune	05 23 36 09 12	Bir Jdid
Assurances Bouarfa	60224	93 Bis, Boulevard Mohamed VI	05 36 79 88 75	Bouarfa
Assurances Khalis	60519	40, Lot El Amal, Boufekrane	05 35 43 66 02	Boufekrane
Agent Vivier Boujdour	58047	AV HASSAN II N° 41	05 28 88 00 00	Boujdour
Assurance Lahbabi	40666	474, Tacheroune,	05 23 57 01 32	Boujniba
Assurances Biladi	10278	Lotissement Lafarge - N2° Bouskoura - Route 109	05 22 32 06 56	Bouskoura
Assurances Al Kariassar	20365	Bd Annakhil 1056 - Hay Ryad	05 37 74 56 59	Bouznika
Assurance Nojoud	12152	TR 1/12 immeuble 2 N° 4 Boulevard Al Maghreb Al Arabi, Ahl Loughlam	05 22 76 50 36	Casablanca
Assurances Banny	12148	277, Avenue Aïa Chouaib Doukkali	05 22 82 78 00 05 22 83 31 07	Casablanca
Assurances Assiana	12245	297, Hay amal 1 , Tit Mellil ,	05 22 51 14 56	Casablanca
AM Assurance	12122	144 Bd Victor Hugo	05 22 47 00 99	Casablanca
Assurances Salamate	12262	5 Boulevard 10 Mars Sidi Othmane	05 22 37 40 06	Casablanca
Assurances Fidelis	10214	119 Boulevard Bir Anzarane , Résidence Ramzi RDC & 1er étage - Maârif	05 22 23 42 81	Casablanca



Assurances El Amrani	10605	92-90 Boulevard Oued Eddahab - Jamila 5	05 22 38 78 87	Casablanca
Assurances Omni Assur	12176	Avenue Taddaret - Rue l'izère - Lot 66	05 22 82 06 69	Casablanca
Assurances Assabil	10609	308 Boulevard Panoramique - Bine Lemdoune Ain Chock	05 22 21 99 24	Casablanca
Trust Assurances	12121	1, ANGLE RUE AHMED CHARCI ET BD. ABDELATIF BENKADOUR CASABLANCA	0522 39 07 78	Casablanca
Assurances A25	10602	206 - 204, Avenue Al Joulane - Sidi Othmane	05 22 37 34 61 05 22 37 31 16	Casablanca
Assurances Amlal	10222	Rue 50 - n° 160 - Hay Moulay Abdallah	05 22 52 29 08 06 61 13 06 19	Casablanca
Assurances Haddaouia	10727	Angle Avenue 2 Mars & Boulevard Panoramique - Haddaouia 3, Rue 30, N5°, Ain Chock	05 22 21 84 80	Casablanca
Assurances Inssaf	10713	Lot Essaada, lot 172, Sidi Bernoussi	05 22 76 75 47 05 22 76 75 48	Casablanca
Assurances Bemka	12193	64. Boulevard Ed Daouha, Hay El Fath 3, Ain Chok	05 22 87 10 03	Casablanca
Assurances Bidaoua	10236	78. Boulevard El Fida, 1er étage	05 22 85 05 85	Casablanca
Assurances Oum Assur	10238	583, Boulevard Oum Arrabia- El Oulfa	05 22 89 23 01	Casablanca
Assurances Dinar	10723	Route d'El Jadida, N410° Lissassfa 01	05 22 65 00 65	Casablanca
Assurance Adamazouz	12257	Lot al Amane, Imm 10, N° 2, Ain Sebaâ	05 22 66 23 97 06 61 11 70 64	Casablanca
Assurances Tayane	10226	Angle boulevard Hassan Alalaoui & boulevard Ibn Tachfine, Rés. Assalam, N3°, Imm.14, Ain Borja	05 22 62 60 45	Casablanca
Nadassur Assurances	10228	Boulevard Abdelmoumen, Place Charles Nicoles, Residence Pasteur, 6ème étage, N7°	05 22 26 40 47	Casablanca
Assurances Al Firdaous	10239	Ensemble Résidentiel Al Firdaous, Imm.29, MAG 4 Boulevard Oum Errabii, Hay El Oulfa	05 22 89 59 86	Casablanca
Assurances Assur Vision	12124	Résidence Marmara II- RDC- Lot Nassim, Lissasfa	05 22 93 07 08	Casablanca
Assurances Chefchaouen	30352	Place Mohamed V, 2ème étage, N5° (près du café CTM)	05 39 98 87 54	Chefchaouen
Assurance El Bahaoui	50622	N196° Avenue La Marche Verte	05 24 46 86 30	Chemaia
Assurances Kelassur	40620	Complexe Al Khizrane - Route Agadir	05 24 35 36 65	Chichaoua
Assurance Adday	50314	4 avenue El Walaè ,1er étage, apt 1	05 28 89 89 91	Dakhla
Assurances Tassaout	60325	Quartier Bouchane - Route du Souk	05 23 50 71 22	Demnate
Assurances Sahaassur	12265	7 bis, Lôtissement Khadija	05 22 53 20 02	Deroua
Assurances Benchellal	60600	Boulevard Hassan II, N° 222, Driouch	05 36 36 73 74	Driouch
Assurances El Attaouia	40624	702, Lotissement Al Amal	05 23 24 50 20	El Attaouia
El Aioun Assurances et Conseils	60596	Angle Boulevard Bir Anzarane et Rue 21, N02°	05 36 67 36 07	El Aioun Sidi Mellouk
GC Assurance	30474	Quartier BRANS,45 Bd Abi Zaraa, Résidence RABIAA 3.	05 39 38 02 02	El Bahraoui
Assurances El Gara	12125	42, Boulevard Hassan II	05 22 32 20 71	El Gara
Assurances El Jadida	40222	5, Rue Lemaigre de Breuil, Immeuble El Haraze II	05 23 37 02 02 05 23 37 34 96	El Jadida
Assurances El Ouariti	40218	128, Avenue Mohamed VI	05 23 37 33 69	El Jadida
Assurance Najd	40654	1-48 Résidence Yassmine, Avenue Jabrane Khalil Jabrane - Ennadj 1	05 23 38 86 55	El Jadida
AV Assurances Essalam	48069	Al Boustane 7, Immeuble 5, N° 3, Boulevard Jabrane Khalil Jabrane	05 23 38 79 81	El Jadida
Assurances Ben Abdallah Azzahraa	40673	AV Attahriq,Najmat Janoub III Jmm D3 RDC Route Oualidia	05 23 34 00 03	El Jadida
Populaire D'assurances et prévoyance	40677	Lot 22 Nassim 5	05 23 80 12 87	El Jadida
Assurances Mannouni	40223	16, Avenue Mohamed V, Apt. N3°	05 24 41 13 50 05 24 41 48 30	El Kalaa Sraghna
Agence Vivier El Ksiba	68095	Boulevard El Massira Al Khadra	05 23 51 51 60	El Ksiba

Hafsa assurances	50579	140, Avenue Hassan II	05 35 57 85 86	Erfoud
Assurances Nabil Assur	50219	15 Boulevard Dakla - Hay Al Mohhit	05 35 79 05 30 05 35 57 44 77	Errachidia
Assurances Bara	40600	N° 17 Bis, Imm. 17 - Lot Tamanar, Boulevard Al Akaba	05 24 78 38 83	Essaouira
Assurances Al Bouchra	60230	3, Avenue des FAR - Résidence Oumnia N3*	05 35 65 77 77	Fès
Assurances Benchekroun	60231	Rue Abdelali Benchekroun - Immeuble Belghazi	05 35 94 22 23 05 35 94 22 24	Fès
Assurances Shahed	60411	N98°, Avenue Abou Hourayra, Mont Fleuri 1	05 35 73 48 21	Fès
Assurances Lamnini	60602	69, Avenue El Hafyane Cherkaoui, 1er étage, Adarissa, Route Ain Chkef	05 35 74 80 05 05 35 74 80 06 05 35 74 80 25	Fès
Assurances Karaouine	60412	N° 9 Rue Ghmara, Jnane Boutaa, Sidi Boujida,	05 35 60 80 82	Fès
Assurances Fédérale	60598	N° 56 Avenue Mohamed VI, Zouagha	05 35 96 41 89	Fès
Assurances Lahlou	60208	45 Résidence Cléopâtre, Avenue des FAR - Ville Nouvelle	05 35 65 01 95 05 35 94 45 68	Fès
Assurances Adrar	60229	Avenue F.A.R Rue Ibn Al Bachir VN - Résidence Mohamed Amine Bureau N° 3	05 35 93 14 21	Fès
Les Assurances Saïdia du Nord	30214	117, Boulevard Mohamed V	05 39 67 70 64	Fnideq
Assurances Bladi Sarl	40650	6, RC, Espace bureaux Bladi, Bd. Allal Ben Abdellah	05 23 43 33 31	Fqih Ben Salah
Assurances Laamir	50632	147 Angle Avenue Elmassira et Avenue Elmoukouama	05 28 77 52 91	Guelmim
CVT Guelmim	58034	153, Boulevard Mohamed VI	05 28 87 10 11/ 05 28 87 09 09	Guelmim
Assurances Baghdadadi	60510	Lotissement Errachidia - Avenue Mohamed V - Rue Imouzer N7°	05 35 20 04 43	Guercif
Agence Vivier Imintanout	68094	Boulevard Marrakech, Quartier Sidi Ali Ishak	05 24 45 18 81	Imintanout
Assurances Gharib	50317	Immeuble Anakhil, Angle Boulevard Mohamed V & Avenue des FAR	05 28 83 44 44	Inezgane
Assurances Grich	50581	Route Régionale 105, El Kolea Centre - Ait Melloul	05 28 31 19 72	Inezgane
Agence AV Hassania Jerrada	68100	Hay El Hassania, NR 07/06	05 36 82 19 28	Jerrada
Assurances Bilal et Consorts	30221	Lot Al Amal N1°	05 37 99 07 23	Jorf El Melha Centre
Assurance El Khanchoufi	60520	Avenue Saadienne	05 35 62 89 13	Karia Ba Mohamed
Assurances Dardak	40225	Immeuble 57, Appt. 2, Rue Obbad Mejjati	05 23 41 84 89	Kasba Tadia
Assurance Inass	20625	Lot AL MAGHRIB ARABI, Hay OULED OUIJH, Zone B3, Lot N1° Magasin N1°	05 37 39 84 84	Kénitra
Loyal Assurance	20230	427, Avenue Mohamed V - B.P.244	05 37 37 61 74 05 37 37 64 70	Kénitra
Assurances Sebou	20216	72, Avenue Mohamed Diouri	05 37 37 65 72	Kénitra
Agence Vivier Mimosas	28046	Boulevard Mohamed V, N° 474, Résidence Soufiane B, N° 6	05 37 37 60 15	Kénitra
Assurances Khemisset	20346	183, Avenue Mohamed V	05 37 55 27 62	Khemisset
Assurances Iyad	40665	8 Avenue Al Massira, Quartier Younes	05 35 38 26 13	Khenifra
Assurances Al Massira	40351	F5, Lot 2, YASMINA 1	05 23 56 10 56	Khouribga
Agent Vivier Khouribga	48073	76 Boulevard Moulay Driss, Hay Ryad	06 62 23 83 90	Khouribga
Assurances Essalama el Kamila	40671	Imm.Achorouq,Bd Beni Amir	05 23 56 60 66	Khouribga
Assurances Rebroub	40212	39, Rue Moulay Abdellah	05 23 49 44 46	Khouribga
Assurances Loukous	30224	109, Route de Rabat	05 39 90 47 12	Ksar El Kebir
Assurances Saadbouh	50405	Rue de la Mecque - B.P.527	528894836	Laayoune
Assurances Eddabadda	50227	N30° Boulevard de la Mecque	05 28 89 18 18	Laayoune
Assurances Tadamone	50230	N° 90 Imm. El Jourmani Mohamed Salem, Avenue. Zerkrouni	05 28 98 10 90	Laayoune
Assurances Laayoune	50222	N° 247 AV Mezour Hay el Warda	05 28 98 08 61	Laayoune



Assurances El Oukeily	30215	35 bis, Avenue Malik Ibn Morhal	05 39 91 65 73 05 39 91 08 38	Larache
Assurances Marrakech	40229	22, Boulevard Mohamed Zerkoutouni	05 24 44 82 05 05 24 44 76 20	Marrakech
Palmeria Assurances	40657	Route d'Essaouira, Immeuble Dafali, Hay Hassani	05 24 39 59 60	Marrakech
Assurances Koutoubia	40215	Imm 111 Résidence Imane, Appt 4, Bd Abdelkrim El Khattabi	05 24 42 04 04 , 05 24 42 09 09	Marrakech
Assurance Grand Atlas	40636	229 Mhamid 1 'C'	05 24 37 17 73	Marrakech
Assurances Eddnadni	40227	78, Sybaa, 3 rue Imam Malek	05 24 40 95 63	Marrakech
Assurances Ariha	30454	273 Massira I, (en face arrosissement de police Massira)	05 24 34 56 67 05 24 34 59 60	Marrakech
Assurances Atlas Loudaya	50587	RC, Centre Loudaya, Route nationale n8°, BP83, Loudaya	05 24 36 49 41	Marrakech
Assurances El Barji	40651	N° 219,Unité 4, Avenue Allal El Fassi,	05 24 31 11 58	Marrakech
Assurances Bernichi	60215	25, Avenue My Idriss II, Imm.des anciens combattants, Magasin n2 & 1°	05 35 40 44 08	Meknes
Assurances Syassi	60234	38A, Rue Ouqaat Zalaka, Ville Nouvelle	05 35 52 03 03	Meknes
Assurances Amahzoune	60246	Boulevard Mohamed VI, Local N° 1, Immeuble A5, El Mansour 3	05 35 46 63 60	Meknes
ASSURANCES LOUKILI	60632	Magasins 1 et 2 Imm B26 El Boustane 2 ouislane	0661493853 0535509004	Meknes
Assurances Bahous	60327	19, Rue Moulay Abdellah	05 35 36 16 73	Midlet
Assurances Ajnada	60328	Avenue Hassan II, Kissariat Jafer	05 35 58 55 78	Missour
Assurances HMB	10621	Angle Boulevard palestine et Al Houria	05 23 31 12 86 05 23 31 12 87	Mohammedia
Assurances Goudan	60236	126, Avenue Y. Ben Tachefine B.P. 561	05 36 60 33 56	Nador
Assurances et Conseils El Mourabit	60228	Bd. Hassan 1er N° 23	036 60 36 44	Nador
Assurances Hinti	60251	128, Lotissement du Centre	05 24 88 23 03 05 24 88 47 10	Ouarzazate
Assurances Agence Mansar	60511	240 Bis, Mohamed V	05 23 52 06 06	Oued Zem
Assurances Ouezzane	30388	Quartier Haddadine, Boulevard Bir Anzarane, N° 114	05 37 90 84 85	Ouezzane
Assurances Benyagoub	60592	Boulevard Allal El Fassi, Lot El Ouafa, Bloc N° 3	05 36 74 43 74	Oujda
Assurances El Houssine Chtioui	60217	Rue Mohammed Abdou, Imm.ES SAADA, Bloc C, 2ème étage, Appt.4	05 36 70 12 12	Oujda
Assurances Nahid	60250	Boulevard El Fatouaki, Imm.Moumen, N1 23°er étage, Appat.2	05 36 68 84 04	Oujda
Assurances Angad	60237	2, Rue Oum El Banine, 1er étage, Appt. 1	05 36 70 80 92	Oujda
Assurances Edaghri	60238	11, Avenue Ibn Rochd	05 36 68 70 24	Oujda
Assurances Rihab	50571	13, Route de Marrakech - Municipalité de Ouled Ben Rhil	05 28 53 15 15	Ouled Berhil
Assurances Ouled Teima	40353	76, Boulevard Mohamed V - Lotissement Mouisset	05 28 52 19 12	Ouled Taima
Assurances Oulmes	60601	N229°, avenue Moulay Ismail, Hay Pam 2 Idafi,	05 37 52 32 32	Oulmes
Assurance Outat	60605	179 Hay Malouia,	05 35 59 29 44	Outat El Haj
Assurances Lahrichi	10221	Imm.A-Bureau n-4°Centre commercial Al Manal El Menzeh	05 37 29 46 70	Rabat
Agence Tour Hassan	28025	Imm Omniprise Angle AV Al Alaouine et Rue Mariniyine	05 37 73 74 20	Rabat
Assurances Assai	20217	281, Boulevard Mohamed V	05 37 70 99 69 05 37 70 71 36	Rabat
Assurances AL Fahd	20204	40, Zankat Abdelmoumen	05 37 73 02 45	Rabat
Cabinet R'bati	20203	4, Rue Benzerte	05 37 70 90 09 05 37 76 74 77	Rabat
Assurances Outahar Assur	60323	30, Rue El Qods	05 35 58 90 83	Rich
Assurance Lahmidi	60614	N2° Lot Benslimane, Avenue Abdellah Ben Yassine	05 37 51 64 04	Rommani
Assurances Alioui Sarl	40621	Lot Lalla Hnia Hamria, Lot N° 49	05 24 46 46 78	Safi
Assurances Babbouh	40242	22, Avenue de la Liberté	05 24 61 28 53	Safi

Agence AV Safi	48082	22 Avenue Lakhfi El Haskouri, Lotissement SANAA, RCD, Quartier Sidi Abdelkrim	05 24 66 63 36	Safi
Assurances Ouaziz	40205	1, Rue de Lisbonne	05 24 46 45 80	Safi
Assurances El Kheir	20595	Hay Salam, Secteur 3 N° 851	05 37 81 40 66	Salé
Assurances Mihania	30223	Av. Bouregreg, N1071*, Sala Al Jadida	037 53 48 39	Salé
Assurances Abouelfath	20220	Avenue Hassan II, Complexe Bab Sala - Immeuble Chmaou, Magasin M2, Bettana	05 37 81 36 81	Salé
Assurances Darelhamra	20630	78 AVENUE MOHAMED V HAY DAR EL HAMRA	0537 87 23 87	salé
Assurances Beni Moussa Maaouni	40233	73, Boulevard Bir Anzarane	05 23 47 39 65	Sebt Oulad Nemma
Assurances Al Kawthar	60240	Hay Lamkassem, N° 24 - Lot. Jnane Elma, Ouled Adloun	05 35 96 97 83	Sefrou
Assurances Jawhara	60219	Immeuble Al akhawane ,n62* Route boulemane, Appt n2 4ème	05 35 96 97 95 05 35 66 26 01	Sefrou
Assurances Omar Abdelahi	50519	Bd. Hassan II, N° 274	05 28 88 73 31	Semara
Assurances de la Place	40231	Rue Paster, Résidence Annakhil - B.P. 654	05 23 40 50 14	Settat
Assurances EL Yaacoubi	40230	Place de la Liberté	05 23 40 21 09	Settat
SG Assurance	20631	Frigo Maamoura, Immeuble 4, bureau 4	05 37 52 07 07	Sidi Allal El Bahaoui
Assurances El Korchi	40232	Appt 5, Immeuble Annakhil, Boulevard des FAR	05 23 35 90 37	Sidi Bennour
Assurances Benzeroual	40243	51, Avenue Mohamed V	05 37 59 45 11	Sidi Kacem
Assurances Assurami	40236	N9° Rue 5, El Hay Al Jadid	05 37 59 64 26	Sidi Kacem
Assurances Himmiche	30473	Hay El Wahda, N1*, Groupe 4, Bloc A, N2*	05 37 30 03 54	Sidi Yahia El Gharb
Assurances Novassur	40239	3, Avenue Mohamed V	05 37 90 13 13	Souk Larbaa
Agence Vivier Atlas Tafraout	68087	Route Ammelne, Municipalité Tafraout	05 28 80 14 65	Tafraout
assurances Benbrahim	50642	Route nationale N10 BP79 Taliouine centre	05 28 53 40 18	Taliouine
Assurances El Jirari	30482	Beni Makada, Lot JIRARI II, Lot 1048	05 39 35 08 73	Tanger
Assurances Afailal	30216	Boulevard My Ismail, Résidence Oussama, Bloc A, N° 1	05 39 95 79 39	Tanger
Assurances du Detroit	30306	8, Place de France - B.P 2089	05 39 93 28 31 05 39 93 46 98	Tanger
Assurances El Kasri	30220	Lot.Ennahda, 11 Avenue El Qods	05 39 95 98 99	Tanger
Assurances Chaairi	30459	Avenue de la Résistance, Imm 67, N° 3	05 39 34 31 90	Tanger
Prestige Assurances	30493	Souani, BD d'Anfa N6°, Entresol	05 39 33 35 25	Tanger
Assurances Benkhanfar	50224	27 Boulevard Ibn Sina - B.P 103	05 28 87 79 38	Tantan
Assurances El Bakkouri	60241	Boulevard Mohamed V	05 35 68 93 51	Taounate
Assurances Fagroud	60220	216, Boulevard Moulay Abdellah, 1er étage	05 36 67 99 72	Taourirt
Agence AV Taourirt	68099	Bis 158, Boulevard Moulay Abdellah, Hay Takadoum	05 36 69 56 67	Taourirt
PSP Assurances	50578	N° 1 Route Ouled Aarfa - Quartier Mhaïta	05 28 85 25 26	Taroudant
Assurances Nadine Sarl	50570	N24°, Résidence Dar Al Atfal, Avenue Hassan II	05 28 80 25 77	Tata
Assurances Touzani	60243	Immeuble Yaakoubia, Avenue Mohamed V, 1er étage, appt.1	05 35 67 39 40	Taza
Assurance Friouato	60517	Immeuble Fathallah, Boulevard Mohamed VI	05 35 28 24 20	Taza
Assurances Temassur	20211	Avenue Hassan II, Immeuble Regragui II, "2étage, N3"	05 37 64 18 41	Temara
Assurances Chahid	20594	12 Imm 6 Résidence Jardin des Oudayas Quartier Guich des Oudayas	05 37 60 41 60	Temara
Assurance Temsaman	30469	Route Principale, 1 N129° Krouna Centre Temsamane, Drïouch	06 61 95 70 14	Temsaman
Assurances Gessous et Benet	30218	8, Rue Achra Mai	05 39 71 02 68 05 39 70 28 44	Tétouan
Assurances El Kasimi	30211	17, Avenue Mohamed V, Appt. 2	05 39 96 42 99	Tétouan
Assurance Lhammani	30389	Avenue du FAR, Imm. 1, 223er étage, N° 2	05 39 99 73 49	Tétouan
Assurances El Yacoubi du Nord	30213	Avenue d'ES FAR, Résidence ISMAILIA, BE3, N3°	05 39 70 90 70	Tétouan



Assurances Zemmour Tiflet	60401	296, Avenue Mohamed	05 37 51 12 82	Tiflet
Assurances Timkit Assur	30465	n° 55, Av Hassan II, Quartier Tighadouine	05 35 78 60 09	Tinejdad
Assurances Tinghir	50316	412, Avenue Mohamed V	05 24 83 54 46	Tinghir
Assurances Ait Baamrane	50225	21 Lotissement Al Wahda, Cité El Youssoufia	05 28 60 22 55	Tiznit
Assurances Eddaman	40622	Lotissement N° 83, Erac Hay Hassani, N1*	05 24 66 03 33	Youssoufia
Assurances Zagora	60330	65, Hay Moussala 45900	05 24 84 79 41	Zagora
Agence Vivier Zaio	68066	102, Boulevard Edakhla, Hay PAM	05 36 33 92 58	Zaio



www.sahamassurance.ma



SAHAM
Assurance

member of  Santam group

Société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH.
Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances - siège social 216, Boulevard Zerktouni - 20 000 Casablanca Maroc
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025 Tél. : 0522 47 40 40 - Fax : 0522 20 60 81

Édition juin 2021